

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

22 avril 2026

N° E26000055 /51

Le vice-président

E- Décision désignation commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 15 avril 2026, la lettre par laquelle la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

L'Elaboration d'un règlement local de publicités (RLP), sur la commune de Sainte-Savine, par Troyes Champagne Métropole, située 1 place Robert-Gallet BP9 à Troyes (10001) ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'article R222-22 du CJA

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. André VAN COMPERNOLLE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Francis SONGY est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole, à M. André VAN COMPERNOLLE et à M. Francis SONGY.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 22 avril 2026

Pour expédition conforme,
Châlons-en-Champagne, le 23 avril 2026
Le greffier,

Vu l'article R222-22 du CJA,
pour la présidente absente,
le vice-président



Signé
C.LEPOIVRE

Signé

Benoît BRIQUET